

Les programmes dans le secteur des techniques administratives au collégial DES PROGRAMMES DE QUALITÉ DANS PLUS DE 70 % DES ÉTABLISSEMENTS

Québec, le 27 mai 1999. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial rend public son rapport synthèse de l'évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives offerts par les établissements d'enseignement collégial publics et privés. Les résultats de l'évaluation montrent que la grande majorité des collèges offrent un programme de qualité. C'est le cas de 70,5 % de ceux offrant un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et de 76,4 % de ceux offrant un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC).

LE RAPPORT SYNTHÈSE

Le rapport synthèse présente les principales conclusions de la Commission au terme de l'opération. Les résultats sont présentés selon les critères retenus pour l'évaluation de ces programmes et, dans chacun des cas, la Commission fait ressortir les forces et les principaux problèmes rencontrés dans l'ensemble du réseau. Le rapport inclut aussi un bref résumé du jugement de la Commission au regard du programme tel qu'il est offert dans chaque collège.

LES PROGRAMMES ÉVALUÉS

La Commission a évalué deux programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), soit *Techniques administratives* et *Administration et coopération* dans les 61 établissements qui offraient l'un ou l'autre de ces programmes en 1995-1996. À l'automne 1995, ces programmes comptaient 17,1 % des élèves inscrits dans un programme du secteur technique au collégial. Elle a également évalué 18 programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) dans 51 établissements, dont *Gestion financière informatisée* dans 21 collèges et *Démarrage d'entreprises* dans 7 autres. Tous ces établissements ont procédé à une autoévaluation et ont été visités par la Commission, accompagnée d'experts externes. Les rapports d'évaluation transmis aux établissements constituent des documents publics que l'on peut consulter sur le site WEB de la Commission (www.ceec.gouv.qc.ca).

L'ÉVALUATION DU PROGRAMME *TECHNIQUES ADMINISTRATIVES*

Au terme de son évaluation, la Commission constate que le programme conduisant au diplôme d'études collégiales, né de la fusion, en 1990, des huit programmes du secteur des *Techniques administratives* répond globalement aux objectifs poursuivis alors par le ministre de l'Éducation. Les employeurs se disent d'ailleurs généralement satisfaits des compétences techniques des diplômés qu'ils recrutent et le programme répond assez bien à la demande de main-d'œuvre dans les diverses régions du Québec.

Les principales forces relevées lors de l'évaluation sont liées, d'une part, aux acteurs de la mise en œuvre du programme, en particulier les professeurs, et d'autre part, aux mesures de soutien propres au programme qui se révèlent essentielles pour aider de nombreux élèves à surmonter leurs difficultés et à réussir leurs cours. Toutefois, un certain nombre d'améliorations s'imposent pour mieux répondre aux nouvelles exigences du marché du travail.

Améliorer la compétence des élèves en communication et en informatique

Les entreprises consultées lors de l'évaluation ont affirmé qu'elles sont généralement satisfaites des compétences techniques des diplômés. Par contre, le niveau de compétence atteint par les élèves en communication orale et écrite en langue seconde (français ou anglais selon le collège) demeure très bas. Il en est de même de l'informatique dont l'intégration dans les cours du programme n'est pas complète dans la plupart des collèges. À cet égard, la Commission a recommandé au Ministre d'inclure la maîtrise de la langue seconde ainsi que les compétences concernant l'informatique dans les objectifs du programme.

Pour l'essentiel, les objectifs actuels du programme se limitent aux aspects techniques. La Commission a aussi recommandé au Ministre d'inclure des habiletés générales et transversales à ces objectifs, ce qui devrait favoriser la concertation entre les professeurs de techniques administratives et ceux des autres disciplines engagés dans la mise en œuvre du programme. Les collèges et les professeurs se doivent de développer des mécanismes efficaces de concertation, afin d'offrir un programme plus cohérent, de mieux suivre le développement de leurs élèves et de les soutenir adéquatement.

Rehausser le taux de diplomation

Le taux de diplomation demeure préoccupant et la plupart des collèges le reconnaissent eux-mêmes. En effet, seulement 32,5 % des élèves inscrits en première année à l'automne 1991 avaient obtenu leur diplôme en Techniques administratives cinq ans plus tard et 13,4 % avaient obtenu leur diplôme d'études collégiales dans un autre programme.

Pour améliorer ce taux ainsi que la persévérance dans le programme, les collèges devraient intervenir en priorité au début et à la fin du programme. Ils doivent mieux encadrer les élèves de première année, repérer ceux qui éprouvent des difficultés et les orienter vers les mesures de soutien appropriées. Les collèges devraient également rehausser leurs critères d'admissibilité au stage en exigeant la réussite de la plupart des cours du programme, y compris ceux de la formation générale. En effet, le stage constitue souvent, plus que le diplôme, la véritable porte d'entrée sur le marché du travail.

Offrir un stage d'une durée suffisamment longue

Il ressort de l'évaluation qu'un stage de qualité est habituellement l'indice d'un programme de qualité. Le stage permet à l'élève de mettre à l'essai, en milieu de travail, les connaissances et les habiletés acquises au cours de sa formation en administration. La plupart des collèges offrent un stage au cours du programme mais, la formule et la durée varient grandement d'un établissement à l'autre, certains offrant un stage de une ou deux semaines et d'autres, de huit semaines ou plus.

La Commission croit cependant qu'un stage de courte durée, moins de trois semaines, par exemple, ne peut faire beaucoup plus que de permettre à l'étudiant de se sensibiliser au monde de l'entreprise. C'est pourquoi elle a recommandé aux collèges de s'assurer que le stage ait une durée suffisamment longue pour permettre l'atteinte de ses objectifs, notamment celui relatif à l'application des connaissances en milieu de travail.

Laisser plus de latitude aux collèges dans le choix et la composition des options

Le choix d'une option est une façon pour les collèges de répondre aux besoins de leur région et de s'adapter à leur évolution. Actuellement, ils doivent demander au ministre de l'Éducation l'autorisation d'offrir l'une ou l'autre option du programme. La Commission pense que les collèges pourraient les choisir eux-mêmes et, dans certains cas, élaborer des options particulières en relation avec les besoins qu'ils perçoivent. À cet effet, elle a recommandé au Ministre d'introduire plus de souplesse à ce sujet, notamment en laissant aux collèges le choix des options, avec la possibilité de déterminer une partie ou la totalité des compétences spécifiques visées.

L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES CONDUISANT À UNE ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

De façon générale, les programmes conduisant à une attestation d'études collégiales offerts par les collèges ont su répondre aux besoins locaux et certains ont d'ailleurs été développés en liaison étroite avec le marché du travail. Ces programmes visent, dans la plupart des cas, à amener les étudiants à intégrer ou à réintégrer le marché du travail.

L'encadrement des élèves et les ressources professorales sont les principaux points forts de ces programmes donnés à de petits groupes stables sur une base intensive (entre 8 et 52 semaines). Il faut également souligner les taux de diplomation particulièrement élevés. Par exemple, ils sont de l'ordre de 100 % en *Conseils financiers* et ils varient entre 54 et 100 % en *Gestion financière informatisée*. De plus, les stages sont solidement implantés dans la plupart des programmes évalués et ils sont souvent d'une durée plus longue que ceux offerts dans le programme conduisant au diplôme d'études collégiales.

Améliorer l'évaluation des apprentissages

La Commission a pu constater que, dans plusieurs collèges, l'évaluation des apprentissages présentait des lacunes. Certains d'entre eux doivent relever les standards à atteindre pour qu'ils correspondent aux exigences d'un programme collégial. Des améliorations significatives sont attendues de la part de ces collèges afin qu'ils puissent vraiment garantir la valeur de leurs attestations d'études collégiales.

Favoriser l'embauche des ressources spécialisées internes et externes

L'expertise requise pour bien encadrer les programmes conduisant à une AEC se retrouve souvent au sein des départements. Or, l'embauche des professeurs enseignant à temps complet dans le programme conduisant au DEC et le recrutement de personnes actives sur le marché du travail sont maintenant limités par une clause de la convention collective relative au double emploi. Pourtant, dans certains programmes très spécialisés, il serait souhaitable de faire appel à ces personnes et de veiller à ce que les départements puissent apporter l'appui nécessaire au maintien de la qualité de ces programmes. Pour ce faire, la Commission a recommandé aux collèges et aux syndicats de privilégier une interprétation nuancée de la convention collective pour favoriser l'embauche des ressources spécialisées du collège et du milieu qui sont jugées essentielles.